RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Commune d'ICHTRATZHEIM



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29/02/2024 à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ichtratzheim s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de :

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction: 10

Nombre de conseillers présents : 7

Quorum: 6

Présents:

- GILGENMANN Grégory
- SCHMITT Odile
- ECKLY Christophe
- CHAVE Stéphanie
- FARHAT Homar
- SCHAAL Denis
- SCHWUTTGE Séverine

Absents excusés:

- BALTAZAR Zélia, procuration donnée à ECKLY Christophe
- SCHUMPP Jean-Marie, procuration donnée à SCHMITT Odile
- WEISS Sylvain, procuration donnée à SCHAAL Denis

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Stéphanie CHAVE est désignée comme secrétaire de séance.

APPROUVÉ à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25/01/2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25/01/2024 est

APPROUVÉ à l'unanimité

Mairie d'Ichtratzheim - 1 Place du Village - 67640 ICHTRATZHEIM

Messagerie : mairie@ichtratzheim.fr - Site internet : www.ichtratzheim.fr

Téléphone: 03 88 64 15 54

Secrétariat : lundi de 8h00 à 12h00, jeudi de 13h30 à 20h00 et vendredi de 8h00 à 12h00

3. Relocation de la chasse communale

Monsieur Christophe ECKLY, rappelle à l'assemblée qu'en application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires. Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels ont expiré le 1^{er} février 2024. Les chasses sont donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit jusqu' au 1^{er} février 2033.

La commission consultative communale de chasse doit émettre un avis simple sur l'agrément des candidats. Les conditions ne sont pas réunies pour une convention de gré à gré.

Par délibération en date du 31/08/2023 le Conseil municipal a décidé de la constitution du lot de chasse unique et du mode de mise en location. En l'espèce, le mode de location pour le lot unique est l'adjudication sans droit de priorité.

Puis, par une délibération en date du 26/10/2023 le Conseil municipal a agréé deux candidatures.

Suite à adjudication infructueuse le 16/11/2023 et suite à 2^e avis de candidature, par une délibération du 25/01/2024 le Conseil municipal a agréé 7 candidatures.

La commission de location s'est réunie le 08/02/2024 pour une seconde adjudication et, après avoir procédé à la mise aux enchères du lot unique, a formulé sa proposition d'attribution à M. GRAYER Pascal.

3.1 Approbation des permissionnaires

Suite à la proposition d'attribution du lot unique à Monsieur GRAYER Pascal. 3 permissionnaires ont déposé leur dossier pour approbation :

- Monsieur GRAYER Thomas
- Monsieur GRAYER Jean-Claude
- Monsieur LOUX Arthur

Les membres de la 4C – Commission Consultative Communale de la chasse- ont été sollicités pour avis sur ces permissionnaires.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse en date du 27/02/2024 pour Messieurs GRAYER Thomas, GRAYER Jean-Claude et LOUX Arthur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'approuver les permissionnaires Messieurs GRAYER Thomas,
 GRAYER Jean-Claude et LOUX Arthur

APPROUVÉ à l'unanimité

3.2 Désignation du candidat retenu et approbation du bail

Il appartient au Conseil municipal, sur proposition de la commission de location, de désigner le candidat retenu et d'approuver le contrat de location.

M. GILGENMANN indique que le contrat de bail a été rédigé à partir du Cahier des Clauses Particulières, donc sans surprise pour le locataire. Il rappelle la clause d'interdiction de chasse le dimanche et les jours fériés.

M. SCHAAL ajoute que trouver un locataire de chasse est de moins en moins aisé et se dit satisfait que la chasse soit attribuée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 31/08/2023, portant approbation de la constitution du périmètre et des caractéristiques du lot de chasse, du choix du mode de mise en location, des conditions particulières

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26/10/2023 portant agrément de deux candidats

Vu la première adjudication infructueuse et le second avis à candidature

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30/11/2023 portant approbation, en vue d'une seconde adjudication, du montant de mise à prix, des modalités de publicité, des dates de remise des candidatures et de l'adjudication, ainsi que d'une attribution au plus offrant

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25/01/2024 portant agrément de sept candidats

Vu le résultat de la seconde adjudication et la proposition de la commission communale de location en date du 08/02/2024

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la recevabilité du dossier de candidature de M. Pascal GRAYER et la proposition d'attribution formulée par la commission de location, et après en avoir délibéré,

- **Désigne** Monsieur GRAYER Pascal nouveau locataire de chasse
- Approuve le contrat de location, contrat à conclure avec M. GRAYER Pascal pour un loyer annuel de 2 300 euros
- Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer le bail de location de la chasse communale.

APPROUVÉ à l'unanimité

4. Informations et divers

Projet d'extincteurs en libre-service

- 09/03/2024 : animation sur la jardinage naturel et mise en place des décorations de Pâques

- 16/03/2024 : Elsassputz / Oschterputz

= 23/02/2024 : visite de la forêt par l'ONF

Prochaine lettre d'info

Aménagement de l'entrée du village en cours (angle verger de la biodiversité)

Fait à Ichtratzheim, le 01/03/2024

Le secrétaire de séance

Stéphanie CHAVE

Le Maire d'Ichtratzheim

Grégory GILGENMANN

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 02/04/2024